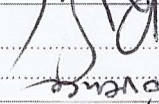


La loi n° 78-17 du 9 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux fichiers s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Part à : Aix en Provence
 le : 20/04/18
 Votre signature : 

* cocher les cases correspondantes

I. COMMENT SERA ETABLIE LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Suivis de la Loure, des Odonates et des populations piscicoles.
 Cf dossier CNPN pour l'ensemble des suivis

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un suivi sur 3 ans, tous les 5 ans, sur une période de 20 ans.
 donant lieu à la production d'un rapport papier et numérique.

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Rafle des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Replantation de la ripisylve et de nouvelles haies, création d'un îlot pour la Loure, création d'une mare et d'abris pour la petite faune.
 Cf dossier CNPN pour la totalité des mesures - page 216 et suivantes

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Ocitanie
 Départements : Aveyron (12), Lot (46)
 Cantons :
 Communes : Ambrayrac, Larroque-Toirac

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Travaux projetés dès début août (défrichement, batardeaux, construction des aménagements, usiné, ou la date : voirie...); pas de mise en service du seuil (montée progressive des eaux) avant fin août.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préférer : Ingénieur écologue
 Formation continue en biologie animale Préférer :
 Autre formation Préférer : Naturaliste, Chef de projets écologue

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préférer :
 Utilisation d'animaux domestiques Préférer :
 Utilisation de sources lumineuses Préférer : Engins en phase travaux (diurnes uniquement)
 Utilisation d'émissions sonores Préférer : Engins en phase travaux (diurnes uniquement)
 Utilisation de moyens pyrotechniques Préférer :
 Utilisation d'armes de tir Préférer :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préférer : Montée progressive des niveaux d'eau lors de la mise en service. Cf dossier CNPN.

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préférer : Destruction éventuelle involontaire en phase travaux.
 Destruction des œufs Préférer :
 Destruction des animaux Préférer :
 Par animaux prédateurs Préférer :
 Par pièges létaux Préférer :
 Par capture et euthanasie Préférer :
 Par armes de chasse Préférer :
 Autres moyens de destruction Préférer : Destructions involontaires, éventuelles, d'individus lors de la phase travaux.

D2. DESTRUCTION *

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :
 Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec époussette Pièges Préférer :
 Autres moyens de capture Préférer :
 Utilisation de sources lumineuses Préférer :
 Utilisation d'émissions sonores Préférer :
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) :